Allocution de Madame Régine Coirbay

Remise des diplômes – Formation Experts judiciaires 2026
Terra Nova – Citadelle de Namur – 27 mai 2026

À l'occasion de la cérémonie de remise des diplômes de la session 2026 de la formation à l'expertise judiciaire organisée conjointement par le CEAB et l'UWA, Madame Régine Coirbay, Présidente de chambre à la Cour d'appel de Bruxelles spécialisée notamment dans les litiges de construction, a partagé avec les diplômés plusieurs réflexions et conseils issus de son expérience de magistrat confronté quotidiennement aux expertises judiciaires.
Son intervention a mis en lumière l'importance essentielle du rôle de l'expert judiciaire, tant sur le plan technique qu'humain.

« L'expert judiciaire joue un rôle essentiel dans les litiges techniques »

Madame Régine Coirbay a rappelé que, dans les litiges de construction, le juge est très régulièrement amené à s'appuyer sur l'analyse de l'expert judiciaire pour comprendre des problématiques techniques complexes.
Elle souligne notamment que :
« L'expert, avec son avis technique, est irremplaçable. »
Le magistrat, même spécialisé en droit de la construction, ne maîtrise pas nécessairement l'ensemble des aspects techniques liés aux ouvrages, aux pathologies constructives ou aux règles de l'art.
L'expert judiciaire occupe dès lors une place centrale dans le traitement du litige :
il éclaire techniquement le juge ;
il aide les parties à comprendre les causes des désordres ;
il contribue directement à la recherche de solutions concrètes.

Représenter la Justice sur le terrain

Madame Coirbay a également insisté sur la dimension humaine de la mission d'expertise.
Selon elle, l'expert représente d'une certaine manière la Justice sur le terrain. Désigné par un tribunal ou une cour, il intervient directement au cœur du conflit et doit dès lors faire preuve :
d'impartialité ;
de neutralité ;
de calme ;
de bienveillance ;
d'écoute équitable des parties.
Les parties accordent leur confiance à l'expert pour analyser objectivement une situation souvent marquée par des tensions importantes et des enjeux financiers élevés.

Le rôle fondamental de la conciliation

Un point particulièrement important développé durant cette allocution concernait la place de la conciliation dans la mission de l'expert judiciaire.
Parce qu'il est présent sur le terrain et qu'il dispose d'une vision technique du litige, l'expert peut parfois contribuer à dégager des solutions amiables permettant d'éviter des procédures longues et coûteuses.
Madame Coirbay a rappelé que :
les procédures judiciaires peuvent se poursuivre plusieurs années après le dépôt du rapport d'expertise ;
les frais liés aux procédures et aux recours peuvent devenir importants ;
l'écoute et la recherche de solutions pragmatiques constituent souvent un réel bénéfice pour les parties.

Elle souligne cependant que cette recherche de solution ne peut jamais faire perdre de vue la mission première de l'expert :
analyser les désordres ;
identifier leurs causes ;
répondre précisément à la mission confiée ;
émettre un avis technique motivé.

UNE ATTENTION INDISPENSABLE AU VOLET FINANCIER

Madame Coirbay a également insisté sur l'importance de la maîtrise financière des expertises judiciaires.
Elle recommande notamment :
d'expliquer clairement dès le début les modalités de calcul des honoraires ;
de tenir régulièrement à jour l'état des frais et honoraires ;
de solliciter des provisions régulières ;
de maintenir une transparence complète vis-à-vis des parties.
Elle rappelle que cette gestion rigoureuse :
protège les parties contre les mauvaises surprises ;
protège également l'expert, notamment dans les procédures longues ou impliquant des entreprises en difficulté.
Madame Coirbay souligne également l'importance du rapport entre le coût de l'expertise et l'enjeu réel du litige :
« Il faut toujours garder à l'esprit où va l'expertise et éviter de se perdre dans des frais disproportionnés. »

DÉLAIS, PRESSIONS ET RÔLE DU JUGE

L'intervention a également abordé la gestion pratique des opérations d'expertise :
nécessité d'un calendrier réaliste ;
importance du respect des délais judiciaires ;
recours au juge lorsque des difficultés apparaissent quant à l'étendue de la mission ou à certaines questions juridiques.
Madame Coirbay a rappelé que l'expert ne doit pas se laisser entraîner hors de son rôle technique :
« Certaines questions relèvent du juge et non de l'expert. »
Elle a également souligné que l'expert est souvent soumis à des pressions importantes dans des dossiers marqués par des tensions humaines et financières.

L'IMPORTANCE FONDAMENTALE DE LA MOTIVATION DU RAPPORT

Madame Coirbay a enfin insisté sur un élément essentiel : la qualité de la motivation du rapport d'expertise.
Selon elle, un rapport utile doit :
reposer sur des constats objectifs ;
être clairement motivé ;
répondre aux observations des parties ;
respecter pleinement le contradictoire ;
rester intellectuellement ouvert et évolutif lorsque les éléments techniques le justifient.
Elle rappelle également que l'analyse des imputabilités constitue souvent l'un des exercices les plus délicats de l'expertise judiciaire.
Dans les litiges de construction impliquant plusieurs intervenants (architectes, ingénieurs, entrepreneurs…), l'expert doit apprécier non seulement les fautes éventuelles, mais surtout leur incidence causale dans la survenance du dommage.

Une vision humaine, rigoureuse et concrète de l’expertise
À travers cette allocution particulièrement appréciée, Madame Régine Coirbay a rappelé combien l’expertise judiciaire constitue à la fois :
une mission technique ;
une responsabilité humaine ;
un outil d’aide à la Justice ;
et un exercice exigeant de dialogue, de rigueur et d’équilibre.
Le CEAB remercie chaleureusement Madame Régine Coirbay pour la qualité de son intervention et le partage de son expérience auprès des diplômés de la promotion 2026.
